



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Achat d'un terrain pour permettre aux CFF de moderniser la gare de Cossonay-Penthalthaz et développer le trafic fret

Le Conseil d'Etat a autorisé l'acquisition d'un terrain d'environ 55 000 m² à cheval sur les communes de Vufflens-la-Ville et Aclens, à proximité immédiate des voies de chemin de fer et la nouvelle route cantonale RC 177. Cet emplacement doit notamment permettre aux CFF de déplacer les installations pour le trafic de marchandises de Cossonay-Penthalthaz, préalable indispensable à la modernisation de cette gare.

Stratégique pour le développement du RER Vaud, ce terrain sera acheté par le biais du Fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve (FAIR) de l'Etat de Vaud. Ce dispositif, géré par l'Unité des opérations foncières du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), est au coeur de la politique immobilière du Conseil d'Etat en lui permettant de préserver des emplacements indispensables pour le développement futur du canton. Deux parcelles contiguës, situées dans le pôle de développement économique d'importance cantonale de Vufflens-la-Ville et d'Aclens, vont être ainsi achetées au prix du marché, soit environ de 18 millions de francs. Les CFF ont besoin de cette surface pour pouvoir déménager leurs installations dédiées au fret – à l'exception des raccordements privés – situées actuellement à Cossonay-Penthalthaz.

La mise aux normes des quais voyageurs de cette gare nécessite la suppression des voies de chargement des marchandises en raison du manque de place dans le secteur. Les CFF planifient cette opération dans le cadre d'une prochaine étape de planification PRODES pour la mise en oeuvre du Financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), prévue au plus tôt en 2020. En attendant d'avoir le financement fédéral nécessaire à la modernisation de l'importante station du RER Vaud de Cossonay-Penthalthaz, ils ont demandé au canton de préserver un terrain précieux pour également favoriser le transfert des marchandises du rail à la route.

Cette surface doit, en effet, permettre aux CFF de mettre en place une nouvelle plateforme rail-route. Celle-ci est indispensable pour développer le trafic combiné entre les deux agglomérations de la Métropole lémanique (Grand Genève et Lausanne-Morges).

Le Conseil d'Etat rappelle que la construction de la RC 177 s'inscrit dans le cadre de la création du grand pôle logistique de Vufflens-la-Ville et d'Aclens et participe à la même logique. Le terrain acheté sera revendu aux CFF, sous réserve qu'ils reçoivent le feu vert de la Confédération pour mener leurs projets.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 avril 2016

DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 316 70 01. CFF, service de presse, 051 220 43 43

[Plan de situation](#)